



## Actualité

### A LA UNE

# Fonds en euros, la fin d'un règne ?

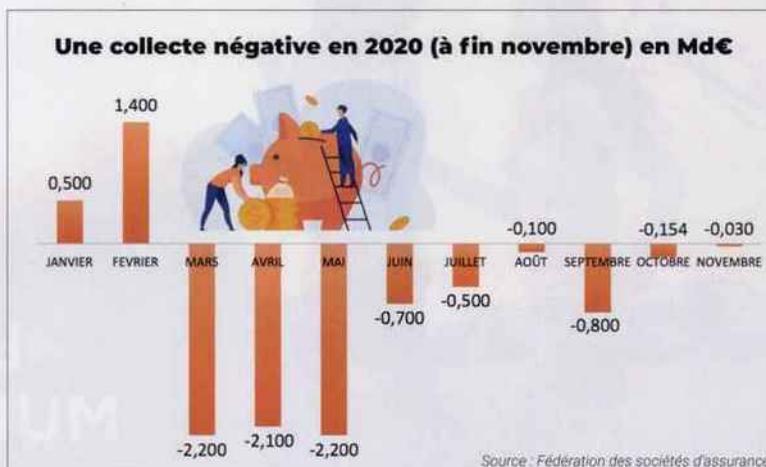
Le fonds en euros est mort, vive le fonds en euros ? Si ce produit a longtemps été considéré comme le roi des placements de par sa régularité et sa rentabilité, tel n'est plus le cas aujourd'hui. A tel point que certains le voient en effet en fin de vie. Mais il n'a sans doute pas dit son dernier mot, comme le pense finalement une grande majorité de professionnels. Il devrait toutefois afficher un nouveau visage.

Pascale Besses-Boumard

**L**es statistiques de la collecte 2020 en disent long sur l'appétit des Français pour l'assurance vie l'an passé. Si ces chiffres sont en berne, c'est surtout parce que le fer de lance de cette enveloppe fiscale, le sacro-saint fonds en euros séduit moins. Il faut dire que le contexte de taux bas de ces dernières années n'a cessé d'impacter à la baisse les taux garantis versés par les assureurs. Situation encore plus intenable pour les promoteurs de ces produits, compte tenu des règles draconiennes imposées par Solvency II. « Cela fait 10 ans que les sous-jacents des fonds en euros, à savoir les obligations d'Etat, tous pays confondus, voient leurs performances fondre comme neige au soleil. Et ce n'est pas terminé au regard des aides colossales apportées par les banques centrales pour éteindre l'incendie de la crise sanitaire », lance Georges Nemes, président de PatrimmoFi.

Au titre de 2020, le taux moyen (après prélèvements sociaux) devrait avoisiner 1%. Il surpasse encore (mais pour combien de temps?) le niveau de l'inflation. Soit un curseur regardé de près par les souscripteurs puisqu'en deçà du coût de la vie, ils sont en perte de pouvoir d'achat. Mais cet indicateur est-il si crucial que cela pour eux ? L'an passé, on a effectivement assisté à un regain d'intérêt pour les livrets défiscalisés du type Livret A et LDD alors qu'ils ne délivrent que 0,5% par an !

« Même avec des taux à nouveau en baisse, nombre d'épargnants devraient conserver leurs fonds en euros, voir en souscrire de nouveaux car pour eux, il s'agit là d'une épargne de précaution. Le fonds en euros n'est pas mort, il change simplement de rôle. Les épargnants l'utilisent désormais pour la part de leur épargne sur laquelle ils ne cherchent pas de rendement mais de



la stabilité », assure Guillaume Eyssette, à la tête de Gefineo. Pour ce professionnel, ce contexte est même plutôt favorable car il pousse enfin les Français à prendre leur épargne en main, à réfléchir à leur patrimoine. L'heure des choix est arrivée. « Et comme choisir c'est renoncer, il va falloir que les épargnants acceptent d'arbitrer ». Sans pour autant basculer vers des stratégies risquées puisque les assureurs font preuve d'une grande imagination pour promouvoir des produits alliant garanties et prises de risques limités.

### Des fonds en euros nouvelle génération

Les fonds en euros nouvelle génération sont arrivés. Certains ont des niveaux de garantie abaissés. D'autres sont composés de sous-jacents autres qu'obligataires. « Lentement mais sûrement, des arbitrages vont être fait D'abord sous l'influence des assureurs qui ne ménagent pas leurs efforts pour pousser les souscripteurs vers les UC, mais aussi au regard de performances plutôt satisfaisantes, Ce

qui me fait dire que l'on ne va pas assister à un désamour des Français pour l'assurance vie », lance Jérôme Rusak, président de L&A Finance, cabinet de CGP. Si l'assurance vie et a fortiori les fonds en euros ne sont pas fondamentalement menacés, c'est aussi grâce à la Loi Pacte qui a rendu le maniement de cette enveloppe plus souple, notamment grâce aux nouvelles possibilités de transferts. Cette loi a, par la même occasion, donné une deuxième vie au contrat Euro-croissance que les réseaux bancaires n'avaient pas vraiment poussé lors de sa création. Aujourd'hui, ce contrat est, au contraire, jugé très utile pour permettre d'orienter l'épargne des Français vers l'économie réelle. « Le contrat Euro-croissance est transparent et permet d'afficher une performance dès le début en échange d'un blocage de 8 ans minimum. C'est une très bonne alternative au fonds en euros classique », soutient Christian Cacciuttolo, président de l'UNEP (Union nationale d'épargne et de prévoyance), pour qui le fonds en euros classique est devenu aujourd'hui une simple commo-



dité technique permettant d'avoir accès à des liquidités et de moyenniser à la hausse d'éventuelles pertes sur les UC.

### Le socle de sécurité

Si l'on en croit tous ces témoignages, le fonds en euros conserve donc toute sa légitimité, comme vient d'ailleurs de l'indiquer Stéphane Dessirier, le directeur général de MACSF lors de l'annonce de son taux annuel 2020 (voir encadré) : « Le fonds en euros constitue plus que jamais le socle de sécurité du contrat d'assurance vie ».



**« Les Français étant viscéralement allergiques au risque, le fonds en euros n'est pas prêt de disparaître »**

Georges Nemes  
**Président  
PatrimmoFi**

De quoi rassurer les nombreux détenteurs de ces produits, 80 % des encours étant encore constitués de fonds en euros. « Les Français étant viscéralement allergiques au risque, ce type de placement n'est pas près de disparaître. Au mieux va-t-il évoluer avec l'introduction d'actifs peu risqués et de long terme comme l'immobilier, les infrastructures ou le private equity », ajoute Georges Nemes. Dans cet esprit, les fonds structurés sont également fréquemment présentés comme d'éventuels substituts au fonds en euros à condition de choisir des formules simples et peu chargées.

De leur côté, les assureurs sont dans une situation bien inconfortable. Les fonds en euros leur coûtent toujours plus cher. D'où les limitations imposées pour toute nouvelle souscription, celles-ci pouvant aller de 60 % à 30 %. Leur crédo aujourd'hui ? Convaincre les épargnants d'aller plus volontiers sur des UC susceptibles d'afficher un bon rapport rendement risque mais aussi de satisfaire les

## AFER : Gérard Berkerman annonce un taux de 1,70% pour 2020 et croit résolument dans le fonds en euros

« Les fonds en euros ont encore un bel avenir devant eux. Ils ne sont pas obsolètes car ils représentent toujours l'essence même du contrat d'assurance vie » : Pour Gérard Berkerman qui présentait son taux annuel le 20 janvier dernier, l'affaire est entendue. En annonçant un taux de 1,70 %, net de frais et avant prélèvements sociaux, à comparer à 1,85 % au titre de 2019, le président de l'AFER a toutefois entériné l'inexorable baisse des taux d'intérêt. Une baisse qu'il a été contraint, comme tous ses homologues assureurs vie, de prendre en compte mais qui le situe toujours en bonne place par rapport à ses concurrents. Le contrat Target + distribué par Primonial a dû s'aligner sur la performance négative de son indice boursier de référence. Résultat, la plateforme annonce une performance étonnante (contre 3,15 % en 2019, année de forte hausse pour tous les indices français). La France Mutualiste annonce, pour sa part, un taux de 1,27 % pour son contrat mono-support contre 1,62 % un an plus tôt. Mutavie (Macif), annonce un taux de 1,25 % (contre 1,50 % en 2019), MACSF, un taux de 1,55 % (contre 1,70 %), MIF, un taux de 1,70 % contre 1,95 %. Pour l'instant, seul Gaipare est le mieux disant avec un taux de 1,90 % (2,15 % en 2019). Si Gérard Berkerman a loué les avantages des fonds en euros, il a toutefois reconnu que la situation économique actuelle et à venir militait en faveur d'une diversification de ses avoirs. « Il est nécessaire de proposer des alternatives, mais elles ne doivent pas être imposées. Les épargnants sont les seuls décisionnaires », a-t-il indiqué, ajoutant que dans ce contexte, le PER constituait une réponse adaptée.

nouvelles exigences en matière environnementale et sociétale. En privilégiant les investissements dans les infrastructures, les entreprises non cotées ou l'immobilier, les assureurs participent ainsi plus massivement et directement dans l'économie réelle. Un aspect que les épargnants voient d'un œil de plus en plus favorable. **« Cette évolution est plutôt positive et profite à un environnement économique qui va devoir trouver de nouvelles sources de financement pour braver la crise sanitaire. Le niveau d'exigence des clients va aller croissant et c'est une très bonne chose », souligne Guillaume Eysette pour qui ce mouvement de fond va mettre en lumière de nouveaux besoins et l'impératif pour les conseillers en gestion de patrimoine d'apporter des solutions adaptées à cette nouvelle donne.**

### Bascule vers le PER ?

Pour Jérôme Rusak, une autre tendance de fond devrait apparaître, celle du succès du PER qui pourrait récupérer dans les prochains mois les déçus du fonds en euros. « Si les Français ne sont pas prêts pour basculer vers le PEA, jugé trop risqué, il y a de bonnes chances que le PER, tel que packagé par la Loi Pacte, attire pas

mal de monde. C'est là aussi une épargne de long terme susceptible d'apporter du rendement avec la possibilité d'être soldée soit en capital soit en rente, soit un atout majeur ». Les assureurs ont bien compris cet enjeu qui multiplie aujourd'hui les offres de PER. Il reste toutefois à éduquer les épargnants français qui n'ont pas encore bien intégré ces nouveaux produits ni leurs avantages respectifs. A voir maintenant si les avantages fiscaux de l'assurance vie ne vont pas être rognés par l'administration fiscale.

Tentation plusieurs fois évoquée ces dernières années mais jamais mise en pratique. Les caisses de l'Etat sont certes plus que vides et la manne publique pourrait y trouver son intérêt. « Il faut bien voir aussi que les fonds en euros sont de très bons clients pour les emprunts d'Etat nationaux. L'Etat n'a donc pas intérêt, surtout en ce moment, à éliminer cette précieuse source de financement », estime Christian Cacciulloto. Vu l'ambiance anxieuse du moment, il serait, en tout cas, bien malvenu d'ôter brutalement les avantages du placement préféré des Français, sauf à prendre le risque de les voir transférer leur épargne sur les livrets défiscalisés, ce qui ne ferait que déplacer le problème. ■